



Maisons-Alfort, le 31 décembre 2008

## AVIS

### de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la demande d'extension d'usage mineur de la préparation phytopharmaceutique HUSSAR OF

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 18 avril 2008 d'un dossier déposé par Bayer Cropscience France de demande d'extension d'usage mineur pour la préparation HUSSAR OF.

Conformément aux articles L.253, R.253 et suivants du code rural, l'avis de l'Afssa relatif à l'évaluation des demandes d'extension d'usage mineur de produits phytopharmaceutiques est requis.

*Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction du végétal et de l'environnement avec l'accord d'un groupe d'experts du Comité d'experts spécialisé "Produits phytosanitaires : substances et préparations chimiques", l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet l'avis suivant.*

#### CONSIDERANT L'IDENTITE DE LA PRÉPARATION

La préparation HUSSAR OF est un herbicide composé de 8 g/L d'iodosulfuron-méthyl-sodium, 64 g/L de fénoxaprop-p-éthyl et 24 g/L de méfenpyr-diéthyl, se présentant sous la forme d'une suspension concentrée (SC).

L'iodosulfuron-méthyl-sodium et le fénoxaprop-p-éthyl sont des substances actives inscrites à l'annexe I de la directive 91/414/CEE<sup>1</sup>. Le méfenpyr-diéthyl est un phytoprotecteur.

Cette préparation dispose d'une autorisation de mise sur le marché (AMM n° 9900203). Les usages autorisés (cultures et doses d'emploi annuelles) figurent en annexe.

#### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande porte sur une extension d'usage pour le désherbage des graminées fourragères porte-graines (fétuque rouge, fétuque ovine, brome et dactyle). Le détail des usages revendiqués est le suivant :

Usages	Dose d'emploi (L/ha)	Dose en substance active (g sa/ha)	Nombre maximum d'applications	Stade d'application
Graminées fourragères porte-graine * Désherbage de la <b>fétuque rouge</b> et de la <b>fétuque ovine</b> porte-graine		8 g/ha d'iodosulfuron-méthyl-sodium		
Graminées fourragères porte-graine * Désherbage du <b>brome</b> porte-graine	1	64 g/ha de fénoxaprop-p-éthyl	1	Post levée des adventices
Graminées fourragères porte-graine * Désherbage du <b>dactyle</b> porte-graine		24 g/ha de méfenpyr-diéthyl		

<sup>1</sup> Directive 91/414/CEE du Conseil du 15 juillet 1991, transposée en droit français par l'arrêté du 6 septembre 1994 portant application du décret 94/359 du 5 mai 1994 relatif au contrôle des produits phytopharmaceutiques.

#### CONSIDERANT LES PROPRIETES TOXICOLOGIQUES

Sur la base de l'évaluation réalisée par l'instance précédemment chargée de ces dossiers, la classification toxicologique de la préparation HUSSAR OF est :

**Xi, R36/38 R43 S24**

Considérant que la préparation HUSSAR OF dispose d'une autorisation de mise sur le marché à des doses de substance active supérieures ou équivalentes, et estimant pouvoir s'appuyer sur les résultats de l'évaluation réalisée par l'instance précédemment chargée de ces dossiers, les risques pour l'opérateur liés à l'extension d'usage demandée sont considérés comme acceptables.

#### CONSIDERANT LES DONNEES RELATIVES AU DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT ET AUX PROPRIETES ECOTOXICOLOGIQUES

Sur la base de l'évaluation réalisée par l'instance précédemment chargée de ces dossiers, la classification vis à vis de l'environnement pour la préparation HUSSAR OF est :

**N, R50/53 S60 S61**

Considérant que la préparation HUSSAR OF dispose d'une autorisation de mise sur le marché à des doses de substance active supérieures ou équivalentes, et estimant pouvoir s'appuyer sur les résultats de l'évaluation réalisée par l'instance précédemment chargée de ces dossiers, le risque relatif au devenir dans l'environnement et à l'écotoxicité est considéré comme acceptable, uniquement avec des mesures de gestion telles qu'une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

#### CONSIDERANT LES DONNEES BIOLOGIQUES

Le iodosulfuron-méthyl-sodium appartient à la famille des sulfonylurées<sup>2</sup>. Cette famille de molécule agit par inhibition de l'enzyme acétolactate synthase (ALS). Les principaux symptômes visibles sont un arrêt de la croissance des adventices quelques jours après l'application et l'apparition de zones de décoloration sur les feuilles, suivie d'une lente nécrose des racines. La substance active inhibe également le développement de nouvelles feuilles à l'apex de la plante, ce qui indique que le iodosulfuron-méthyl-sodium possède des propriétés de systémie via le phloème.

Le fénoxaprop-p-éthyl appartient à la famille des aryloxyphénoxypropionates<sup>3</sup>. Ces substances agissent par inhibition de la synthèse des acides gras (ACCases). Le fénoxaprop-p-éthyl est absorbé par voie foliaire et véhiculé par systémie jusqu'aux méristèmes où, en inhibant la synthèse des acides gras, il provoque la nécrose des membranes cellulaires et entraîne la destruction de la graminée adventice.

Le méfenpyr-diéthyl est un phytoprotecteur. Il agit en optimisant la synthèse du glutathion et favorise ainsi les mécanismes de détoxication de la molécule herbicide dans les graminées.

#### Essais d'efficacité

Dans l'ensemble des essais fournis, l'efficacité de la préparation HUSSAR OF a été testée à 1 L/ha seul ou en association avec un adjuvant à base d'huile de colza estérifiée et à 2 L/ha.

Pour le désherbage des **fétuques rouge** et **ovine porte-graine**, 5 essais conduits entre 2003 et 2005 ont montré que le niveau d'efficacité de la préparation HUSSAR OF est satisfaisant lorsque cette préparation est utilisée à l'automne, à la dose de 1 L/ha (en association avec un adjuvant). En sortie d'hiver, le niveau d'efficacité est moins régulier sur les graminées ayant atteint un stade trop développé.

Sur le **brome porte-graine**, 6 essais d'efficacité ont été conduits entre 2003 et 2006 dont 4 sur les variétés de brome les plus cultivées. Ces essais ont montré que la préparation HUSSAR OF présente un bon niveau d'efficacité aux doses de 1 L/ha et de 1,25 L/ha contre le ray grass et le

<sup>2</sup> Groupe B du Herbicide Resistance Action Committee - HRAC

<sup>3</sup> Groupe A du HRAC

vulpin, pour des traitements réalisés à l'automne. En revanche, la préparation HUSSAR OF est moins efficace contre le pâturin annuel.

Sur le **dactyle porte-graine**, 5 essais d'efficacité ont été conduits entre 2003 et 2007. D'après les résultats de ces essais, le niveau d'efficacité de la préparation HUSSAR OF contre le ray grass, utilisée à la dose d'emploi de 1 L/ha à l'automne est équivalent à celui d'autres préparations déjà autorisées pour cet usage.

Pour les usages revendiqués, en cas de forte infestation, l'efficacité de la préparation HUSSAR OF à la dose de 1 L/ha pourrait être améliorée par l'ajout extemporané d'un adjuvant à base d'huile de colza estérifiée.

#### **Essais de phytotoxicité**

Les essais réalisés sur **fétuques rouge** et **ovine porte-graine** ont montré que la préparation HUSSAR OF est sélective lorsque qu'elle est appliquée en automne ou en sortie d'hiver.

Les essais réalisés sur **brome porte-graine** ont montré que sur le brome "cathartique", la préparation HUSSAR OF est sélective lorsqu'elle est appliquée à l'automne ou au printemps. En revanche, sur le brome "sitchensis", la préparation HUSSAR OF ne présente un bon niveau de sélectivité que pour des utilisations réalisées à l'automne, à la dose de 1 L/ha.

Sur le **dactyle porte-graine**, les essais ont montré que l'utilisation au printemps de la préparation HUSSAR OF entraîne des symptômes de phytotoxicité et, notamment, une baisse du rendement grainier. Au contraire, la préparation HUSSAR OF ne présente pas de phytotoxicité pour les cultures traitées lorsqu'elle est utilisée à l'automne à la dose de 1 L/ha.

#### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

La préparation HUSSAR OF étant déjà autorisée pour des usages équivalents et à des doses d'emploi équivalentes ou supérieures à celles revendiquées pour les nouveaux usages, les risques pour l'opérateur, les personnes présentes, les travailleurs, l'environnement et les organismes de l'environnement sont, par extrapolation, considérés comme acceptables.

Les données biologiques de la préparation HUSSAR OF pour les nouveaux usages revendiqués ont montré que le niveau d'efficacité de la préparation est satisfaisant. Toutefois, en raison des risques de phytotoxicité pour les cultures traitées, il conviendra de respecter les restrictions suivantes lors de l'utilisation de la préparation HUSSAR OF sur graminées fourragères porte-graines :

- sur **fétuques rouge** et **ovine porte-graine** : application à l'automne ou en sortie d'hiver,
- sur **brome porte-graine** : sur brome "cathartique" : application à l'automne ou au printemps, sur brome "sitchensis" : application à l'automne uniquement,
- sur **dactyle porte-graine** : application à l'automne uniquement.

#### **Classification de la préparation HUSSAR OF, phrases de risque et conseils de prudence :**

**Xi, R36/38 R43**

**N R50/53**

**S24 S60 S61**

**Xi** : Irritant

**N** : Dangereux pour l'environnement

**R36/38** : Irritant pour les yeux et la peau

**R43** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

**R50/53** : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

**S24** : Eviter le contact avec la peau

**S60** : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

**S61** : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter la fiche de données de sécurité.

**Conditions d'emploi**

- Porter des gants et des vêtements de protection.
- Délai de rentrée : 48 heures
- SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

*L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'extension d'usage mineur n° 2008-0487 de la préparation HUSSAR OF (AMM n°9900203) dans les conditions d'étiquetage et d'emploi précisées ci-dessus.*

**Pascale BRIAND**

**Mots-clés :** extension d'usage, HUSSAR OF, iodosulfuron-méthyl-sodium, fénoxaprop-p-éthyl, méfenpyr-diéthyl, herbicide, SC

Annexe

Liste des usages autorisés pour la préparation HUSSAR OH

Usages	Dose d'emploi (dose substance active)	Nombre maximum d'applications
15105932 - Blé dur d'hiver * désherbage	<b>1,25 L/ha</b> (10 g/ha d'iodosulfuron + 80 g/ha de fénoxaprop + 30 g/ha de méfenpyr)	1
15105952 - Blé dur de printemps * désherbage	<b>1 L/ha</b> (8 g/ha d'iodosulfuron + 64 g/ha de fénoxaprop + 24 g/ha de méfenpyr)	1
15105912 - Blé tendre d'hiver * désherbage	<b>1,25 L/ha</b> (10 g/ha d'iodosulfuron + 80 g/ha de fénoxaprop + 30 g/ha de méfenpyr)	1
15105922 - Blé tendre de printemps * désherbage	<b>1 L/ha</b> (8 g/ha d'iodosulfuron + 64 g/ha de fénoxaprop + 24 g/ha de méfenpyr)	1
15105905 - Seigle * désherbage	<b>1,25 L/ha</b> (10 g/ha d'iodosulfuron + 80 g/ha de fénoxaprop + 30 g/ha de méfenpyr)	1
15105934 - Triticale * désherbage	<b>1,25 L/ha</b> (10 g/ha d'iodosulfuron + 80 g/ha de fénoxaprop + 30 g/ha de méfenpyr)	1